** PRACTICA**

**CONTRAT D’APPRENTISSAGE**

**NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE**

**École de psychologie**

Ce document devrait être rempli de manière collaborative entre l’étudiant et son superviseur en début de stage. L’étudiant en conserve une copie et son superviseur en conserve une copie pour son dossier de supervision.

**1. Raison d’être**

Favoriser une communication claire des attentes du superviseur/professeur de clinique et de l’étudiant dès le début des practica. Clarifier les objectifs pédagogiques, préciser les activités qui seront réalisées pendant la formation, discuter des modalités de supervision et d’évaluation ainsi que toute autre particularité.

**2. Objectifs de formation (cocher tous les éléments pertinents)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Practica VII-VIII** | **Practica V-VI** | **Practica III-IV** | Poursuivre les apprentissages en évaluation tout en s’initiant à l’intervention neuropsychologique ainsi qu’aux modalités de réadaptation et de stratégies compensatoires auprès d’une clientèle 🞎 d’enfants, 🞎 d’adolescents, 🞎 d’adultes, 🞎 de personnes âgées :Au niveau de l’évaluation neuropsychologique :* Établir une relation professionnelle et de confiance avec le client;
* En fonction des hypothèses diagnostiques initiales et du motif de consultation, bien cerner les sphères importantes à examiner pour mener à bien une évaluation neuropsychologique;
* Mener une évaluation neuropsychologique complète;
* Intégrer les éléments recueillis lors de l’anamnèse et l’évaluation neuropsychologique afin d’avoir une compréhension adéquate de la problématique du client et de sa situation;
* Formuler des impressions diagnostiques basées sur les consensus diagnostiques actuels de différentes neuropsychopathologies selon la littérature ou la nosologie actuelle et faire un diagnostic différentiel en se basant sur les données récoltées lors de l’évaluation;
* Rédiger un rapport d’évaluation neuropsychologique et des notes d’évolution selon les règles de la profession;
* Approfondir les connaissances aux niveaux du diagnostic des neuropsychopathologies et de l’évaluation neuropsychologique;

Au niveau de la formulation des recommandations en vue d’une intervention ou d’une réadaptation :* Formuler adéquatement des recommandations;
* Établir un plan d’intervention lié aux recommandations;
* Présenter, lors d’une rencontre bilan, les résultats de l’évaluation et les recommandations au client, à ses proches ou à tout autre professionnel impliqué auprès du client;

Au niveau de l’application de l’intervention ou de la réadaptation :* Privilégier une pratique basée sur la présence de données probantes;
* Connaître l’approche théorique préconisée et l’appliquer adéquatement auprès de la clientèle cible;
* Revoir les impressions diagnostiques initiales en fonction de nouvelles informations reçues au cours de l’intervention;
* Reconnaître les résistances ou problèmes d’observance manifestés par le client au cours du processus thérapeutique et intervenir adéquatement pour éviter le plus possible les abandons thérapeutiques;
* Prendre le recul nécessaire pour bien identifier les « moments clés » de l’intervention et/ou de la réadaptation et l’implication respective du thérapeute et du client dans ces moments clés;
* Reconnaître ses forces et ses limites et à en faire une utilisation adéquate en intervention.
 |
|  |  |  | Consolider et intégrer les activités d’évaluation et d’intervention propre à la neuropsychologie clinique auprès d’une clientèle 🞎 d’enfants, 🞎 d’adolescents, 🞎 d’adultes, 🞎 de personnes âgées ainsi que se familiariser avec le processus de consultation et de supervision dans la pratique professionnelle :Au niveau de la pratique de la consultation :* Connaître et respecter les règles administratives de l’établissement;
* Connaître la structure de l’établissement et les différents services offerts au sein de l’établissement et des organismes avec lesquels l’établissement est en lien;
* Développer des relations de travail professionnelles avec les collègues et les supérieurs.
 |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Practica VII-VIII** | **Practica V-VI** |  | Par exemple :* Participer à des réunions de l’établissement (ex., réunions de Service);
* Présenter un cas clinique dans le cadre de réunions ou d’activités de formation;
* Discuter des cas cliniques avec d’autres professionnels psychologues ou autres;
* Établir un plan de traitement multidisciplinaire en concertation avec d’autres types de professionnels;
* Agir comme consultant auprès d’autres types de professionnels;
* Assumer le suivi et/ou la liaison auprès d’autres professionnels impliqués dans un dossier précis.

*Environ 15 heures au total devraient être consacrées aux activités de consultation au cours des practica V et VI.*Au niveau de la pratique de la supervision :* Permettre à l’étudiant de participer à la supervision d’un ou plusieurs de ses collègues étudiants;
* Observer le travail du superviseur lorsque celui-ci supervise un collègue étudiant;
* Profiter du fait de ne pas être directement impliqué face aux cas présentés pour réfléchir plus à fond à la problématique des clients ainsi qu’aux divers enjeux thérapeutiques;
* Alimenter les discussions en faisant part de ses propres réflexions cliniques.

*Environ 15 heures au total devraient être consacrées aux activités de supervision au cours des practica V et VI. L’étudiant ne devrait jamais assumer seul la supervision d’un collègue étudiant. Il devrait toujours pouvoir bénéficier de la rétroaction de son superviseur sur sa propre habileté à superviser.* |
|  |  |  | Les practica VII-VIII se déroulent dans le même milieu clinique que les practica V-VI.*Environ 15 heures au total devraient être consacrées aux activités de consultation au cours des practica VII et VIII.**Environ 15 heures au total devraient être consacrées aux activités de supervision au cours des practica VII et VIII. L’étudiant ne devrait jamais assumer seul la supervision d’un collègue étudiant. Il devrait toujours pouvoir bénéficier de la rétroaction de son superviseur sur sa propre habileté à superviser.* |

Autres objectifs de formation :

|  |
| --- |
|  |
|  |

**3. Progression des apprentissages :** (À remplir par l’étudiant)

Selon les grilles d’évaluations de mes practica antérieurs (en tenant compte des cotes et des sections « Aspects à améliorer »), je dois développer ou améliorer les compétences suivantes ou travailler les éléments suivants (en tenant compte des apprentissages/activités possibles dans le milieu d’accueil) :

|  |
| --- |
|  |
|  |

**4. Activités envisagées (au besoin préciser les cibles d’heures dans différentes compétences ou pour le contact client) :**

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

**5. Champ d’exercice et orientation théorique :**

|  |
| --- |
|  |
|  |

**6. Modalités de supervision** **(durée / moment / format) :**

RAPPEL : Pour chaque practicum, il est attendu que l’étudiant reçoive (1h30) de supervision par semaine en moyenne pendant toute la session (NOTE : pour les étudiants au DPsy qui font les practica V-VI puis VII-VIII en parallèle cela correspond donc à 3h de supervision par semaine)

|  |
| --- |
|  |
|  |

**7. Tenue de dossiers et confidentialité** (rappel pour les superviseurs et information pour l’étudiant)

Comme indiqué dans le document intitulé «[La supervision : balises de pratiques, réflexions éthiques et encadrement réglementaire](https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/135241/La%2Bsupervision%2BBalises%2Bde%2Bpratiques%2C%2Breflexions%2Bethiques%2Bet%2Bencadrement%2Breglementaire/04578ade-f5f1-4901-a982-7ab85e12835e)» de l’OPQ (2019), « la supervision est une activité professionnelle où le superviseur agit à titre de professionnel s’engageant à offrir ses services au supervisé. Le superviseur doit donc tenir un dossier, comme pour tous ses clients, conformément au Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues. Les informations rapportées au dossier par le superviseur portent sur le supervisé et non sur le ou les clients du supervisé. » (page 12). Nous invitons les superviseurs à consulter le document pour plus d’information.

Les superviseurs et professeurs de clinique ont une obligation de confidentialité envers les étudiants qu’ils supervisent par rapport au contenu des rencontres de supervision. Par contre, comme précisé dans le document de l’OPQ (2019) cité ci-haut, il existe « des limites à la confidentialité applicables au cadre pédagogique de l’université et du milieu de stage dans lequel opère le supervisé, notamment les informations qui pourront être partagées par le superviseur avec les responsables pédagogiques en vue d’établir la réussite du supervisé dans le programme et les informations qui pourront être partagées par le superviseur avec le coordonnateur du milieu de stage ou le directeur des stages. » (page 10). Il est donc important de comprendre qu’il peut arriver qu’un superviseur ou professeur de clinique doive échanger avec un collègue co-superviseur, un supérieur dans son milieu, la personne responsable des stages de son établissement, ou un responsable universitaire (ex. responsable du comité d’agrément de la formation clinique, direction de programme), si c’est dans le meilleur intérêt de la formation de l’étudiant, des clients, et du milieu partenaire. En effet, l’université doit s’assurer de la qualité de la formation des étudiants et des interventions prodiguées en practicum ou internat.

**8. Modalités d’évaluation**

Le superviseur responsable de l’étudiant remplira à deux reprises, soit à la mi-session et à la fin de chaque session, la grille d’évaluation fournie par l’École de psychologie. Cette grille sert d’outil facilitant la communication entre le superviseur et l’étudiant et permet de bien identifier les forces de même que les aspects à améliorer chez l’étudiant. Il est important d’organiser une rencontre lors d’une évaluation (formative et sommative) pour que le superviseur explique et justifie l’évaluation à l’étudiant.

**L’évaluation formative**, qui survient normalement à mi-chemin du practicum, est une occasion privilégiée pour le stagiaire et le superviseur pour discuter des forces et limites du stagiaire, mais également pour vérifier si le mode ou le style de supervision nécessite des réajustements de la part du superviseur en lien avec les besoins exprimés par le stagiaire. C’est une évaluation importante, car c’est souvent à cette occasion que l’on peut déjà identifier des problèmes potentiels et mettre en place des ajustements visant le progrès de l’étudiant.

**L’évaluation sommative**se fait au terme de la session : une note de passage (P) ou d’échec (É) est attribuée pour chaque practicum.

Tout au long de la session, l’étudiant remplit également un **chiffrier (ou journal de bord)** lui permettant de bien détailler la nature des activités cliniques effectuées lors de chaque practicum. Ce chiffrier est co-signé par le superviseur à la mi-session et à la fin de chaque session. Ce chiffrier, tout comme la grille d’évaluation de l’École, alimente les échanges entre le superviseur et l’étudiant et permet de vérifier que l’étudiant progresse bien en termes d’heures de contact client (direct et indirect) et dans toutes les compétences requises.

À la fin de chaque année académique, l’étudiant complète le **Formulaire d’évaluation de la formation clinique**. Ce formulaire confidentiel mesure la satisfaction des étudiants par rapport à la supervision reçue et au séjour dans le milieu. Ces rétroactions visent l’amélioration de la qualité de la formation.

|  |  |
| --- | --- |
|  | *Cochez ici si l’étudiant bénéficie d’accommodation. Si oui, joindre l’attestation d’accommodation scolaire du Centre d’Aide aux Étudiants de l’Université Laval.* |

**9. En cas de difficultés**

En cas de difficultés dans la relation superviseur-supervisé, l’étudiant et le superviseur s’engagent à :

-Discuter ouvertement et respectueusement de la situation problématique afin de trouver des solutions,

-Mettre par écrit des objectifs clairs visant à améliorer la situation,

-Évaluer les progrès dans des délais raisonnables à l’aide d’éléments observables,

-En cas de problème plus important, parler (individuellement et/ou conjointement) à une tierce personne neutre afin de voir quelles solutions sont envisageables (cette personne peut être : le Responsable des practica et internats du milieu (RPI) ou son délégué, un gestionnaire, ou toute autre personne en autorité dans le milieu qui est neutre),

-Si la situation ne se résorbe pas, contacter la personne responsable du comité d’agrément de la formation clinique pour possiblement mettre en place un plan de remédiation qui tienne compte à la fois des besoins de l’étudiant et des éléments que le superviseur estime essentiels pour que le practicum ou la portion d’internat soit réussie (se référer au document intitulé « REMÉDIATION, APPEL ET ARBITRAGE EN CAS DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUES » sur la page de la formation clinique).

**10. Durée de la formation**

**Nombre d’heures attendu** : Pour les étudiants au PhD R/I, les practica III-IV-V-VI se font à raison de 9 h/sem par session (15 semaines), incluant 1h30 de supervision.

Pour les étudiants au DPsy, les practica III-IV se font à raison de 9 h/sem par session (15 semaines), incluant 1h30 de supervision. Les practica V-VI-VII-VIII se font à raison de 18 h/sem par session (15 semaines) incluant 3h de supervision.

**Horaire** : Les étudiants sont invités à s’adapter à l’horaire des milieux (ex. horaire de travail, fériés) et à s’entendre avec les superviseurs sur les horaires et présences attendues qui pourraient différer du milieu universitaire (ex. au retour des fêtes, pendant la semaine de lecture).

**Fin des practica** : Les practica se terminent en même temps que la session dans laquelle ils se déroulent. Dans certaines situations exceptionnelles, il peut être autorisé qu’un étudiant prolonge un practicum, mais une demande de prolongation de practicum doit être faite et acceptée par le comité de programme (voir démarche sur les sites de programme). Dans ce cas, il est impératif que l’évaluation de l’étudiant ne soit remise qu’à la fin de la prolongation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de début : |  | Date de fin : |  |
| Remarques : |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Nous reconnaissons avoir pris connaissance et discuté de tous les éléments contenus dans ce contrat d’apprentissage. Nous nous engageons réciproquement à respecter ce contrat d’apprentissage. Il peut cependant être modifié de gré à gré en tout temps afin de répondre aux changements qui pourraient survenir en cours de formation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Étudiant** |  | **Superviseur** |
| Nom : |  | Nom : |  |
| Adresse : | Université LavalÉcole de psychologiePavillon Félix-Antoine-Savard2325, rue des BibliothèquesQuébec (Québec) G1V 0A6 | Adresse : |  |
|  |
|  |
| Tél. : |  | Tél. : |  |
| Courriel : |  | Courriel : |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Signature : |  | Signature : |  |
| Date : |  | Date : |  |

L’étudiant et le superviseur gardent ce document dans leurs dossiers. Ce contrat pourra être revu au besoin et servira de document de référence en cas de situation particulière.